



Déclaration préalable FEETS-FO Réunion LDG Mobilité du 3 novembre 2025

Mesdames, Messieurs,

nous abordons aujourd'hui cette deuxième réunion sur le chantier de révision des Lignes Directrices de Gestion Mobilité avec la même volonté que lors de notre première rencontre : celle d'un dialogue social sincère et constructif, contribuant à la reconstruction d'un dispositif de mobilité efficient, égalitaire et transparent, au bénéfice à la fois aux candidats, aux recruteurs et aux services RH.

C'est dans cet esprit que Force Ouvrière a contribué par la transmission d'une plateforme de propositions et d'une contribution complémentaire, suite à la première réunion.

Nous avons noté avec satisfaction un large partage des constats et objectifs, repris dans le relevé de décisions de la première réunion. Nous tenons également à souligner le respect du calendrier prévu, la prise en compte des demandes de compléments exprimés et la transmission de documents suffisamment en amont des réunions, permettant un échange éclairé.

Nous formons donc le vœu que la réunion de ce jour permette un échange approfondi et lucide sur les conséquences, mais aussi les risques, du scénario proposé, ressortant déjà des éléments de la première réunion et précisé dans les documents préalables.

Pour Force Ouvrière, si le projet proposé traduit une volonté réelle de lisibilité du système et comporte des évolutions positives certaines, permettant de pallier des déficiences du système imposé en 2020, des inflexions sont incontournables sur plusieurs points essentiels, sans quoi les évolutions resteraient inachevées, voire contre-productives pour certaines d'entre elles.

Rationaliser le processus de mobilité

Nous partageons ensemble l'objectif d'une rationalisation du processus de mobilité.

La fusion du fil de l'eau dit "ABC" et du fil de l'eau dit "à enjeux" constitue, à ce titre, une orientation forte et cohérente pour clarifier le système. Comme exposé dans nos contributions, nous souscrivons pleinement à cette évolution.

Mais les modalités globales du scénario proposé comportent des effets collatéraux majeurs qu'il serait dangereux de sous-estimer.

D'abord, la suppression du cycle de septembre fragiliserait profondément la mobilité géographique.

L'administration avait pourtant affiché sa préoccupation, partagée par Force Ouvrière, de « Ne pas dégrader la possibilité de mobilités géographiques (notamment à la rentrée scolaire) ».

Le cycle joue un rôle déterminant dans l'organisation des mobilités des agents en charge d'une famille (déménagement, scolarisation des enfants, ...) ou des mutations conjointes.

Il est l'unique rescapé du système de mobilités éprouvé et performant en vigueur avant l'édiction des LDG. Celui-ci reposait sur des principes simples :

- une massification des postes proposés, dans une liste principale et une liste additive,
- des opportunités supplémentaires potentielles offertes avec postes susceptibles d'être vacants,
- et un délai suffisant entre décision d'affectation et prise de poste, permettant aux agents d'anticiper les changements à titre individuel ou familial.

Supprimer ces leviers sans offrir de solution équivalente reviendrait à déstabiliser définitivement un système déjà largement fragilisé. Un tel scénario ne pourra pas recueillir notre accord.

Nous vous demandons que tous les impacts de cette suppression soient étudiés de manière objective et pris en compte, sans écarter a priori des solutions alternatives, avant toute décision finale.

Deuxième point de vigilance : la périodicité mensuelle proposée. Si elle va dans le sens de la rationalisation d'un système dédaléen, cette évolution est insuffisante pour résoudre le problème de la charge continue pour les services RH et les recruteurs.

Ce schéma impose, en outre, de lancer une nouvelle campagne sans connaître les résultats de la précédente. Il s'agit d'une mauvaise pratique, tant pour les candidats (à qui de nouvelles opportunités se présentent sans visibilité sur leurs vœux précédemment émis) que pour les recruteurs (demeurant dans l'expectative d'une affectation sans certitude de l'acceptation du candidat retenu).

Force Ouvrière propose d'examiner des scénarios alternatifs, à périodicité bimestrielle ou trimestrielle, permettant de massifier les publications, d'améliorer la prise en compte des priorités légales et des réintégrations et de donner un rythme soutenable à la chaîne RH.

Enfin, la **suppression de la publication des postes susceptibles d'être vacants** pose un réel problème de fond.

Les statistiques démontrent leur rôle essentiel dans la performance du cycle de mobilité : elles permettent des affectations en cascade et favorisent la réduction des durées de vacance.

Leur disparition risquerait de scléroser, voire de rendre impossible, la mobilité dans certains services, aux autorisations de recrutements limitées.

Nous souhaitons connaître précisément les contraintes réglementaires évoquées quant à la possibilité d'y recourir et étudier, le cas échéant, la sécurisation juridique de leur utilisation, qui était historique au pôle ministériel et est répandu dans d'autres ministères.

Force Ouvrière plaide pour leur maintien et leur utilisation raisonnée, fondée sur des critères objectifs et un cadre clair, garantissant la crédibilité de l'offre de postes sans alourdir le travail des services RH.

Associer tous les employeurs à l'offre de mobilité

Nous rappelons que, pour Force Ouvrière, la mobilité de chaque agent concourt, tout à la fois, à un enrichissement des compétences individuelles et au développement de la compétence collective.

Un processus performant passe donc par la proposition d'une offre de postes consistante, réintégrant dans le dispositif ministériel (ou selon un processus et un calendrier cohérents) les opportunités chez tous les employeurs intéressés.

Nous notons avec intérêt le parangonnage réalisé auprès des établissements publics et le fait que certains opérateurs majeurs, tels que le Cerema ou Météo France, conservent des campagnes structurées.

Nous attendons aujourd'hui que soit précisée la nature de l'association de ces employeurs au schéma proposé.

Lever les contraintes inutiles

Si nous notons certaines pistes de simplification dans le scénario proposé, une question, posée par Force Ouvrière dans sa contribution, demeure absente des débats : celle de la durée maximale d'occupation de certains postes.

Nous réitérons notre demande à l'administration d'en justifier le fondement objectif et d'exposer les raisons pour lesquelles le pôle ministériel figure dans la liste très restreinte des ministères ayant fait le choix de mettre en œuvre une telle mesure.

Réinstaurer un dialogue social constructif

Nous prenons acte de la volonté de rendre enfin opérant le dispositif de signalement prévu dans les LDG. Nous attirons cependant l'attention sur les délais de réponse à tenir dans le scénario proposé.

Au-delà, un sujet majeur doit être abordé : la multiplication des avis défavorables sur les candidatures. Les chiffres évoqués — entre 30 et 35 % — sont alarmants. Les LDG prévoient pourtant que l'avis défavorable doit demeurer l'exception pour les candidatures présentant une priorité légale.

Force Ouvrière renouvelle sa proposition d'un examen a posteriori de ces avis afin de prévenir tout usage dévoyé, de protéger les candidats et les managers, et de restaurer la confiance dans le processus.

Enfin, nous avons également noté dans le relevé de décisions de la première réunion le souhait exprimé par l'administration « de maintenir ou renforcer les échanges avec les organisations syndicales sur les sujets y compris localement ». Nous attendons donc des propositions concrètes en la matière, notamment pour le dialogue social de proximité dans les services.

L'ouverture d'un chantier sur la refonte du processus d'une mobilité est une nécessité ; faisons-en une opportunité.

Supprimer le cycle de septembre, maintenir une périodicité trop rapprochée ou interdire la publication raisonnée de postes susceptibles d'être vacants reviendrait à fragiliser la mobilité, et donc l'attractivité et la compétence collective du pôle ministériel. Les choix opérés aujourd'hui engageront la responsabilité du pôle ministériel.

Nous disposons, aujourd'hui, d'une occasion unique de corriger les dérives du système mis en place depuis cinq ans.

Saisissons la.